

Tutoriel parents 3^e : je saisis les vœux provisoires de mon enfant

Connexion au service en ligne Orientation

⇒ Pour y accéder, à partir du site du collège, cliquer sur Mon ENT et se connecter.

Le compte d'un représentant légal permet de saisir les choix définitifs et de répondre aux propositions du conseil de classe.

Le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil



Représentant légal



Élève

⇒ Connexion au portail Scolarité services avec mon compte EduConnect.

⇒ Accès avec l'identifiant et le mot de passe transmis


ÉduConnect
← [Changer de profil](#)

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

 Représentant légal

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant [Identifiant oublié ? →](#)

Mot de passe [Mot de passe oublié ? →](#)

Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

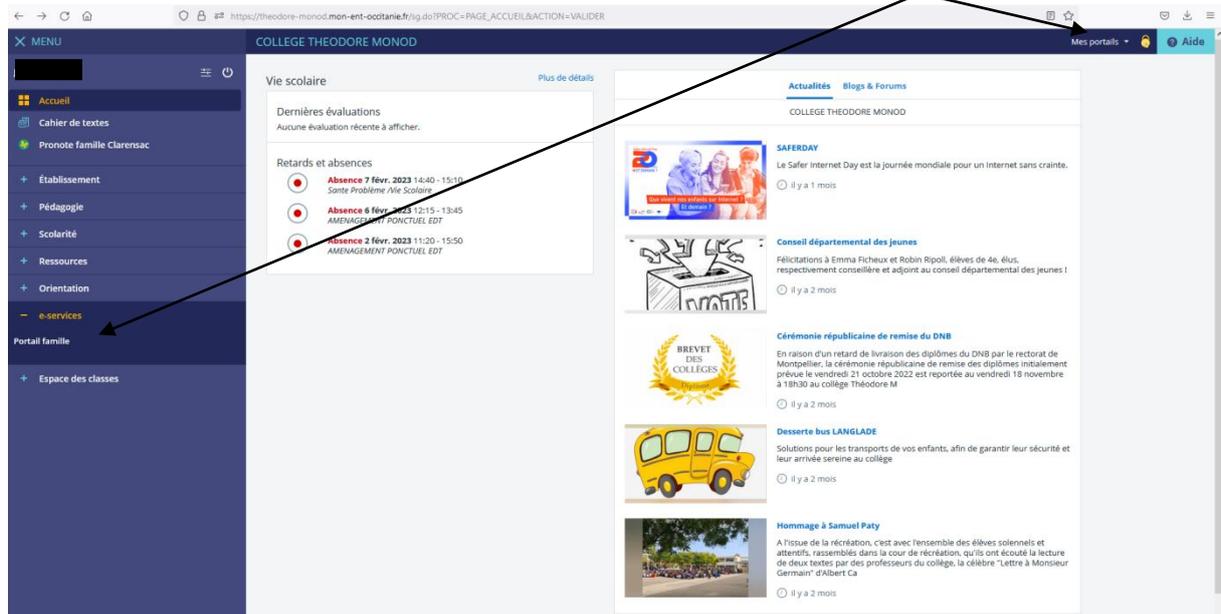
Je me connecte avec FranceConnect

 S'identifier avec FranceConnect

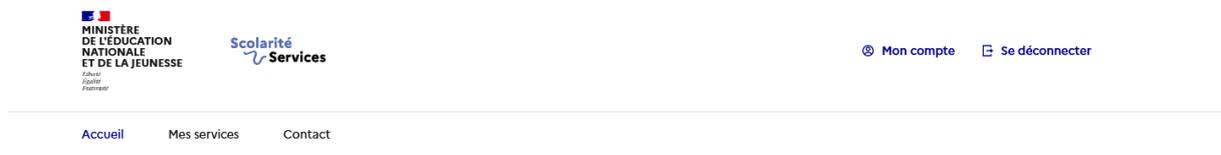
[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

Sur la page qui s'ouvre, se placer sur le portail du collège ici puis aller dans e-services, portail famille.



⇒ Vous devez ensuite aller dans Mes services.



Fil des évènements

Aucun évènement à venir.

Informations générales

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...

Vos services en ligne sont dans le menu [Mes services](#).

Retrouvez sur le portail [Scolarité Services](#) toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

À partir du collège :

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

⇒ Vous aurez alors le message d'information du collège concernant la saisie des intentions provisoires d'orientation 3^e.

Mes services




- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

Message de l'établissement

PARENTS 3ème

La saisie des intentions provisoires d'orientation 3ème est possible en ligne pour les familles [jusqu'au 22 mars 2023](#)

Cette saisie est à réaliser uniquement en ligne.

L'établissement aura la possibilité d'effectuer également la saisie des intentions provisoires pour des familles rencontrant des difficultés techniques.

Vous trouverez à partir du 06 mars toutes les informations sur le site du Collège.

En cas de problème, veuillez contacter le Secrétariat du Collège : 04 66 01 77 40.

Au 3e trimestre, la saisie des choix définitifs d'orientation sera également réalisable en ligne. Les dates d'ouverture du service vous seront communiquées ultérieurement.

⇒ Cliquez alors sur l'onglet ORIENTATION à gauche.

Mes services




- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
---	---	---	---

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).
 Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.
 Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [ici](#) ;
- sur le site « [l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée](#) » [ici](#).

Je consulte ma saisie

Vous pouvez ensuite saisir le ou les vœux provisoires et les valider.

Ces vœux sont modifiables jusqu'à la fermeture du service en ligne au moment du conseil de classe du 2nd trimestre.

Mes services

Deuxième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vos intentions ont bien été validées
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service en ligne.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

[Modifier les intentions](#)

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Des vœux définitifs seront à saisir au 3^e trimestre. Un nouveau tutoriel vous guidera dans cette saisie.

Rappel : ces saisies sont obligatoires pour tous les élèves. Elles sont indépendantes des rendez-vous d'orientation et de l'entretien personnalisé qui vous ait proposé par le professeur principal.

Les temps de dialogue avec l'établissement permettent d'affiner les choix pour l'orientation de votre enfant et de construire son projet scolaire.

Le collège reste à votre écoute pour toutes informations complémentaires.